



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 17 mars 2024

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : demandes de création de forages

Madame la Préfète,

Nous avons examiné quelques arrêtés portant prescriptions particulières au titre de l'article R. 214-35 du Code de l'Environnement concernant la création de forages d'irrigation en 2023. Nous avons été étonnés car soit il n'est pas fait mention de la conformité de la demande au SDAGE Adour-Garonne, soit le libellé ne précise pas s'il y a conformité : « considérant qu'il s'agit d'une ressource considérée comme une zone de sauvegarde au titre du SDAGE ». Du coup nous nous demandons pourquoi les CLE des SAGE ne sont pas consultées. Pouvez-vous nous apporter une réponse ? Par ailleurs il n'est jamais fait mention de Natura 2000 : est-ce que les demandeurs ont bien joint à leur demande la notice d'incidence de leur projet ou indiqué l'absence d'incidence ?

La déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement relevant d'un dossier constitué suivant les éléments de l'article R.214.32 II de 1° à 7° nous aimerions avoir communication de la méthode utilisée par la DDTM pour vérifier la complétude des demandes, en particulier l'étude d'incidence (5° de l'article R.214.32 II) Comme vous le savez, la SEPANSO s'intéresse depuis fort longtemps aux prélèvements dans des nappes profondes...

En vous remerciant pour les réponses que vous apporterez à ce courrier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à DDTM